

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul  
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine  
GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M.  
Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, Mmes  
Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann  
VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Amandine MARTIN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absents :**

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -  
Tourisme**

**RAPPORTEUR : M. BOHN**

**10.4 Maison du Tourisme et du Patrimoine : convention de partenariat**

**DELIBERATION D11052023/15**

Le nouveau cadre de contractualisation adopté le 20 juin 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace prône la coopération des territoires, l'alliance des compétences, la synergie des acteurs, dans lequel s'inscrit le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025 susvisé et en application duquel est conclue la présente convention.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet de la Maison du Tourisme et du Patrimoine (ou la « MTP ») de Châtenois qui s'inscrit dans l'enjeu « Conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités », atouts majeurs du territoire et l'objectif opérationnel « Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale » du Contrat de Territoire précité.

Ainsi, cette convention vient définir les modalités du partenariat autour du projet de la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Châtenois porté par la commune de Châtenois en qualité de maître d'ouvrage.

Une convention financière sera établie en second lieu, après la tenue des commissions décisionnelles de la CeA, portant sur son engagement financier.

A ce jour, une subvention de 15 % du montant des travaux est demandée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'annexée.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN)

**ADOPTÉE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme  
Châtenois, le 16 mai 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Denis WACHBAR  
Le secrétaire de séance,

